



Questions – réponses concernant l’Appel à Manifestation d’Intérêt

Support to Civil Society in Partner Countries

Composante « Renforcement des Organisations de la Société Civile burundaises intervenant dans la protection des ressources naturelles et de l’environnement »

Procédure : NDICI/2022/43480/OSC-ENV

Questions reçues entre le 19 mai et le 22 juin 2022

Question 1.

Concernant la zone d'action, quelle est la motivation pour orienter l'action préférentiellement au Nord et Est ?

Réponse 1.

Conformément aux lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions « *L'Action proposée doit être mise en œuvre au Burundi. Elle ciblera, non exclusivement mais en priorité, les Provinces du Nord et de l'Est du pays. Dans la mesure du possible, l'Action devra également favoriser les zones où des synergies peuvent être créées avec des projets et programmes financés par l'UE, ses Etats membres (en priorité) ou d'autres partenaires techniques et financiers* ».

Les raisons principales de ce choix sont les suivantes :

- Les résultats de l'étude menée par l'ensemble des partenaires au développement ont démontré que les Provinces du Nord et de l'Est du pays présentent un niveau de risque global le plus élevé, en termes de i) crises et catastrophes, ii) vulnérabilité, et iii) manque de capacités résilientes.
- La plupart des actions financées par l'UE est mise en œuvre dans les Provinces du Nord et de l'Est du pays ; la création de synergies sera donc favorisée.